L'Actu sociale trimestrielle par



455 Promenade des Anglais Immeuble ARENICE – 7ème étage 06200 NICE

formation@duhaut-avocats.fr Tél: 09 70 72 72 74 www.duhaut-avocats.fr

ÉDITION SPÉCIALE HÔTELLERIE

Hôtels & groupes indépendants, chaînes internationales

I. FOCUS

Analyse pragmatique des réformes en cours ou à venir (loi, décrets d'application, circulaire...)

II. PETITES HISTOIRES

Les apports concrets des décisions de la cour de cassation et des cours d'appel relatifs aux relations individuelles et collectives de travail :

- Les libertés fondamentales
- Le contrat de travail (choix, rédaction, modification, clauses sensibles, ...)
- La durée du travail, les congés
- La maladie, AT/MP, l'inaptitude, santé et sécurité
- La rupture du contrat de travail (procédure, motifs, suites...)
- Les relations collectives (accords collectifs, élections, fonctionnement des IRP, protection des représentants du personnel...)

III. EN BREF

Les nouveautés réglementaires à connaître (publication de textes, entrées en vigueur, nouveaux taux de cotisations, etc.)

PRÉREQUIS/NIVEAU

Prérequis Aucun

Niveau

Perfectionnement des connaissances en droit social

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Analyser les conséquences pratiques pour votre entreprise de l'actualité législative, réglementaire & jurisprudentielle en matière de droit social

Anticiper les conséquences des évolutions en préparation

Échanger des bonnes pratiques avec les intervenants et avec vos pairs

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Tour de table / Exposé

Atelier Cas pratiques

Échanges interactifs

Remise d'un support pédagogique

Evaluation des objectifs de la formation

Quizz d'auto-positionnement Avant/Après

Date

5 Décembre 2023 9h00 à 17h00

Animateur

Michel DUHAUT Avocat expérimenté en droit social DUHAUT AVOCATS

Lieu

Hôtel PULLMAN PARIS TOUR EIFFEL 22 rue Jean Rey - 75015 Paris

Tarifs

650€ HT la journée en présentiel, repas et collations offerts

Tarif préférentiel de 520€ HT appliqué aux membres du Club des Dirigeants – Hôtels 4*5* & Palaces

500€ HT en Visio-conférence

Tarif préférentiel de 400€ HT appliqué aux membres du Club des Dirigeants – Hôtels 4*5* & Palaces